UN GRAND AMBASSADEUR FRANÇAIS

Paul CAMBON

PAR

UN DIPLOMATE

« Paul Cambon, ambassadeur de France ». C'est, en effet, en cette qualité que Paul Cambon a pris place dans l'histoire. Mais on se méprendrait en cherchant dans le livre qui vient de paraître chez Plon un récit historique. Si les événements politiques y tiennent une place importante, c'est que la personne de Paul Cambon y a été intimement mêlée pendant un demi-siècle, et que sa pensée en a été remplie. » Tels sont les termes dans lesquels l'auteur de cet ouvrage définit le but de son œuvre.

Paul Cambon était, en effet, un homme d'une qualité exceptionnelle. Dans tous les postes éminents où il servit, son seul souci était la grandeur de sa patrie, la nécessité de l'accomplissement total de son devoir. Il était doué d'une volonté rare, d'une sensibilité affinée et d'une intelligence peu commune.

La féconde carrière de Paul Cambon est une suite d'étonnantes réussites où le hasard n'a pas de part mais seulement les vertus de l'homme, auquel les difficultés ne furent pas épargnées.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs un passage de cet ouvrage concernant son action clairvoyante à l'ambassade de France à Londres pendant la guerre :

Au moment de la guerre de 1914, Paul Cambon avait soixante et onze ans. Pour la plupart des hommes, cette circonstance aurait justifié sinon un repos complet que les événements interdisaient à sa conscience, du moins un ralentissement du labeur qu'il fournissait sans compter. En regagnant ses appartements le 4 août au soir, il pouvait s'endormir avec la sérénité de l'artisan d'une œuvre parfaite. Il ne lui avait pas appartenu de préserver son pays de la guerre, mais il lui avait procuré le gage de la victoire.

Or, loin de considérer cette heure comme un terme, il en fit le point de départ d'une nouvelle vie qui pendant cinq ans allait le maintenir sur la brèche.

Il ne perdit pas un instant. Le premier ministre, M. Asquith avait depuis les affaires d'Irlande assumé le portefeuille de la Guerre. Cependant cette situation ne pouvait se prolonger et le lord-chancelier, lord Haldane, avait en fait repris la direction du War Office qu'il avait précédemment exercée. Mais son éducation allemande et ses préjugés pacifistes en faisaient un mauvais choix dans les circonstances. M. Cambon fit discrètement insinuer à M. Asquith que la désignation de lord Haldane produirait un fâcheux effet en France. Le jour même, lord Kitchener qui était en route pour regagner l'Egypte, était arrêté à Calais par un télégramme et placé à la tête du War Office. Aucun choix ne pouvait être meilleur. C'était un grand soldat, jouissant d'une autorité incontestée. A Fachoda, ses rapports personnels avec la mission Marchand avaient été empreints d'une parfaite courtoisie. Il avait fait ses premières armes en 1870 comme volontaire dans l'armée française. En sortant du palais où le roi lui avait remis sa nomination de ministre de la Guerre, il vint voir M. Cambon et lui annonça l'envoi en France de six divisions britanniques au fur et à mesure que l'organisation de l'armée permettrait de les embarquer.

La vie qu'inaugurait Paul Cambon allait être d'une activité intense. Non seulement les rapports politiques de la France et de l'Angleterre, objet habituel de ses occupations, devenaient plus absorbants, mais la conduite en commun de la guerre, les rapports des gouvernements avec les commandements militaires et ceux des états-majors entre eux devaient constamment exiger des interventions délicates. Enfin la politique générale des Alliés allait amener M. Cambon, en raison de son autorité morale, et de son expérience, à faire sentir dans toutes les grandes questions le poids de sa parole.

Paul Cambon prévit l'ampleur qu'allait prendre le conflit et les déterminations qu'allait comporter son extension. Dès le premier jour, il exprima l'avis qu'il convenait d'être très large dans les perspectives ouvertes à l'Italie de manière non seulement à la confirmer dans sa neutralité présente, mais à l'attirer dans le groupe de l'Entente. Il était d'avis de lui garantir la possession de Trente, de Trieste et de Vallona. En ce qui concerne la Roumanie, il demandait qu'on lui consentît des avantages éventuels qui seraient pris sur les territoires ennemis. Mais en même temps il devait recommander la prudence dans toutes les ouvertures que l'Entente pouvait faire aux gouvernements d'Orient auxquels le ministre des Affaires étrangères de Russie, M. Sazonow, donnait avec trop de hâte des assurances prématurées et forcément contradictoires. En particulier, M. Cambon savait fort bien que jamais le gouvernement serbe ne consentirait à offrir à la Bulgarie un morceau de la Macédoine pour prix de son alliance, qu'un arrangement sur cette question ne pouvait avoir lieu qu'à la fin de la guerre à l'occasion d'un règlement général. Les assurances que distribuait M. Sazonow étaient propres à créer des antagonismes entre les Etats balkaniques au lieu de les rapprocher. Tant pour la Turquie que pour les Etats balkaniques, Paul Cambon estimait imprudent de leur jeter une pâture qu'ils commenceraient par se disputer. Il fallait pour le moment les pénétrer de cette idée que d'une attitude favorable à l'Entente ils retireraient un bénéfice pour la suite.

Le 17 août, notre ambassadeur voyait arriver chez lui son frère Jules Cambon. Après avoir quitté l'Allemagne dans des conditions dont l'Histoire, aussi loin qu'elle remonte, n'offre aucun autre exemple et qui constituent pour ce pays une honte indélébile, il avait mis quinze jours pour parvenir à Londres après quelques péripéties. C'est de Copenhague qu'il s'était mis en rapports télégraphiques avec son frère qui suivait avec anxiété son voyage par Christiana et Bergen. Celui-ci lui avait même conseillé d'attendre dans ce dernier port, car sir E. Goschen, l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin qui était arrivé plus tôt, avait signalé l'existence de mines dans la mer du Nord. M. Jules Cambon parvint heureusement à Londres sans encombre. Avant de repartir pour Paris, il vit le roi, le premier ministre, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères qui le questionnèrent avec intérêt.

Tout l'énorme appareil de la collaboration franco-anglaise, politique, militaire, navale, financière, économique, était à construire. Dès qu'on fut sorti des improvisations du début, que le front se fut partiellement stabilisé, une entrevue fut organisée le 27 octobre à Dunkerque où Paul Cambon et le maréchal Kitchener rencontrèrent le président de la République, le maréchal Joffre, le général French qui commandait l'armée anglaise en France. Ce fut la première en date d'une série ininterrompue de rencontres entre ministres ou chefs d'armées, français et anglais qui pendant quatre ans allaient se succéder tantôt à Paris, tantôt à Londres, tantôt en un point intermédiaire comme Calais ou Dunkerque.

Ce fut une des tâches principales de Paul Cambon de concilier les plans divergents pour obtenir la concordance d'efforts qui aboutit à la victoire. Lorsqu'on parcourt le champ des questions qui furent résolues grâce à son intervention, on se demande ce qui serait advenu s'il n'avait pas été là. Non seulement son coup d'œil lui fit apercevoir des erreurs dont il put prémunir les gouvernements mais l'autorité dont il jouissait à Paris comme les amitiés qu'il s'était acquises à Londres lui conféraient un rôle que nul autre n'aurait pu remplir. On est encore étonné par la diversité des questions auxquelles il était tenu de s'appliquer. Sans doute, en ce qui concerne la conduite de la guerre était-il bien documenté par des collaborateurs dotés de la qualité la plus indispensable, celle d'inspirer entière confiance aux autorités anglaises. L'attaché militaire était le général de La Panouse, l'attaché naval le capitaine de vaisseau de Saint-Seine auquel succédèrent l'amiral Mercier de Lostende et le commandant Grasset. Mais c'était à travers la personne de l'ambassadeur que s'établissaient tous les contacts entre les deux gouvernements, qu'il s'agît d'un objet de première importance ou secondaire, politique, militaire ou financier. Par exemple, dès le début de janvier 1915, il obtint de lord Kitchener pour la France qui en était démunie, une cession d'explosifs à laquelle l'administration militaire anglaise ne voulait à aucun prix consentir. Dans le même moment, l'Orient vers lequel il prévoyait l'extension possible des hostilités préoccupait sa pensée. Il songeait à l'intérêt de mettre les Grecs dans notre jeu et au besoin leur faire entrevoir l'attribution du port de Smyrne à condition qu'ils se déclarassent sans tarder en notre faveur. Sir Edward Grey partageait ses vues à ce sujet et il est bien regrettable comme l'avenir le démontra, que dès ce moment on ne se soit pas engagé dans cette voie. Il se montra partisan d'une action aux Dardanelles dès qu'elle fut envisagée et déjà il examinait les diverses formes que pourrait prendre après la guerre l'Empire ottoman. Il pensait que les Turcs seraient fatalement ramenés en Asie, que le sultan vaincu perdrait son autorité religieuse sur les musulmans non-turcs mais qu'il pourrait administrer l'Asie Mineure où la France, l'Angleterre et la Russie se réserveraient des zones d'influence. Le sort des armes en décida autrement.

Quelques soucis et quelques fatigues que l'année 1915 eût apportés à Paul Cambon, ils étaient loin d'égaler ceux qui l'attendaient en 1916.

Les voyages de ministres continuaient à se succéder. Le 20 janvier arrivaient M. Briand et l'amiral Lacaze, ministre de la Marine. Puis M. Ribot, M. Sembat, M. Painlevé. Trop souvent ces déplacements n'étaient pas indispensables et servaient surtout à couvrir aux yeux du public et du Parlement l'indécision des gouvernements. Trop souvent aussi les ministres arrivaient à Londres sans documentation et sans propositions motivées. C'étaient des conférences où on parlait sans arriver à des conclusions pratiques faute de connaissances précises sur les problèmes à résoudre. Le plus urgent de tous à cette époque était écluse des transports : troupes, matériel, ravitaillement exigeaient des bateaux. En France comme en Italie on s'imaginait qu'il suffisait d'en demander à l'Angleterre alors qu'elle en manquait elle-même pour ses transports.

Le public anglais suivait avec une émotion profonde la lutte gigantesque qui se déroulait devant Verdun. Dans tout l'Empire britannique la ténacité inébranlable et la bravoure des troupiers français accrochés à leurs positions pendant des semaines puis des mois suscitait un véritable enthousiasme. Il se traduisait par toutes sortes de manifestations de sympathie. M. Cambon recevait tous les jours des sommes élevées « pour les défenseurs de Verdun ». Les dons importants le touchaient moins que les modestes enveloppes contenant parfois une pièce de 5 shillings. Sir Edward Grey dans un grand discours qu'il fit le 25 mai à la Chambre des communes célébra l'héroïsme des soldats de Verdun au milieu des acclamations de l'assemblée. Lorsque le lendemain M. Cambon en le rencontrant le remercia pour les sentiments qu'il avait exprimés, le secrétaire d'Etat lui prit la main et renouvela l'expression de son admiration avec une émotion contenue que notre ambassadeur ne lui avait jamais vu manifester dans aucune autre circonstance.

Cet exemple stimulait les Anglais et leur gouvernement en arrivait au mois de mai à proposer l'adoption du service obligatoire : fait inouï dans l'histoire de l'Angleterre et dont le caractère révolutionnaire échappa à beaucoup de Français qui ne songeaient pas que dans notre pays imprégné de vieilles traditions militaires et périodiquement envahi, il avait fallu nos désastres de 1870 pour en arriver là.

M. Doriot expose devant le groupe des députés-maires les circonstances de sa révocation de maire de Saint-Denis

Paris, 1er juin. — Le groupe des députés-maires s'est réuni à 16 heures pour entendre les explications de M. Jacques Doriot sur les conditions dans lesquelles sa révocation de maire de Saint-Denis a été prononcée.

La question préalable tendant à indiquer qu'il n'y avait pas lieu pour le groupe de délibérer à ce sujet, ayant été posée par M. Frossard, a été repoussée par 58 voix contre 54.

M. Jacques Doriot a pu, dans ces conditions, commencer son exposé malgré l'opposition de la minorité qui s'est d'ailleurs retirée après quelques instants de protestation.

Il a rappelé que c'est un maire communiste de Etains, M. Chardavoine, qui, dès le 3 novembre, a demandé au ministre de l'Intérieur de faire une enquête à la mairie de Saint-Denis en vue de révoquer le maire.

Il a ensuite exposé les grandes lignes du rapport établi par les inspecteurs des services administratifs et des finances qui comporte quatre parties : la comptabilité, le personnel, les marchés de travaux et fournitures, la situation financière.

Les enquêteurs constatent que le service de la comptabilité fonctionne de façon satisfaisante et que la charge budgétaire du personnel est très lourde. Concernant les marchés, la critique des inspecteurs porte surtout sur le charbon et l'électricité. La plus grave des accusations est que le charbon brûlé n'est pas de la qualité indiquée sur les mémoires. Mais M. Doriot conteste l'expertise qui a motivé les dires des inspecteurs.

Quant aux fournitures électriques, M. Doriot signale que les inspecteurs ont oublié de commenter dans leur calcul les appareils de signalisation entretenus par la ville et qui brûlent jour et nuit. Les inspecteurs ont ensuite reproché l'achat de fournitures à un commissionnaire jugé désavantageux. Or, ce commissionnaire fournit trente communes de la Seine et la ville de Paris.

M. Doriot a terminé en indiquant que c'était en somme sur des présomptions qu'on cherchait à l'atteindre dans son honneur.

— Un incendie s'est déclaré mardi après-midi dans l'asile d'aliénés de Springfield à Upper Tooting (Angleterre). Le toit s'est effondré en partie dans le bâtiment des femmes qui avait été heureusement évacué.

Un cheval français partira favori au derby d'Epsom

(Cliché Fougeur.)

UN GALOP D'ESSAI DU CHEVAL FRANÇAIS « LE KSAR », QUI SERA MONTÉ AUJOURD'HUI PAR SEMBLAT AU DERBY D'EPSOM, OÙ IL SERA L'UN DES FAVORIS.

LE SÉNAT POURSUIT LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA PRESSE

Paris, 1er juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

Le président prononce l'éloge funèbre de MM. Marsang (Puy-de-Dôme) et Payra (Pyrénées Orientales), décédés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre, complétant et modifiant la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Le président rappelle que la discussion générale a été close à la fin de la dernière séance, et que le Sénat a décidé de passer à la discussion de l'article unique du projet, lequel porte modification de nombreux articles de la loi de 1881.

Le début de l'article unique qui énumère les divers articles de la loi de 1881 modifiés par le projet est réservé.

Plusieurs articles sont adoptés dans la rédaction proposée par la Commission de législation.

A l'article 13 de la loi de 1881 qui vise le droit de réponse, la Commission a substitués dix articles nouveaux qui portent les nos 13, 13 A, 13 B, etc..., selon lesquels le droit de réponse est étendu aux informations ou comptes rendus de toute nature publiés au moyen d'émissions radiodiffusées ou de projections cinématographiques.

Ces articles sont adoptés. Seul est réservé l'art. 13 relatif aux pénalités appliquées en cas de non insertion de la réponse dans les délais légaux.

Les art. 14 à 37 sont adoptés conformément aux propositions de la Commission de législation. Ils ont trait à la circulation en France des journaux étrangers, à la publication ou reproduction des nouvelles fausses, à la diffamation envers les cours, tribunaux, armées de terre et de mer, les corps constitués et les administrations publiques, aux offenses envers les chefs d'Etats étrangers et les agents diplomatiques.

A la demande de M. Fouraade, l'art. 38 (interdiction pendant le cours d'une instruction de publier tout acte de l'instruction, travaux des experts, etc...) est réservé.

Le Sénat passe à la discussion de l'art. 42 qui est ainsi conçu :

« Seront passibles, comme auteurs principaux, des peines qui constituent la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse, dans l'ordre ci-après : 1° l'auteur et le directeur; 2° à défaut de directeur, le rédacteur en chef; 3° à défaut du rédacteur en chef, l'imprimeur; 4° à défaut des personnes ci-dessus désignées, les vendeurs, distributeurs ou afficheurs. »

Tout journal ou écrit périodique est tenu, sous les peines portées à l'art. 11, d'avoir un directeur ou un rédacteur en chef qui ne soit couvert par aucune immunité. Si certaines des personnes responsables sont couvertes par l'immunité parlementaire, la prescription sera interrompue par la demande en main levée de cette immunité.

Le Sénat adopte les articles 42 à 44 dans le texte de la Commission. Le président lit un amendement de M. Fleurot, représentant l'art. 45 du texte de la Chambre, disjoint par la Commission.

M. Marc Rucart, garde des Sceaux, souligne que l'amendement pose la question de la correctionnalisation des délits de presse. C'est un des points où s'accentue la divergence entre les deux assemblées. Le président du Conseil, empêché d'assister à la présente séance, désire exposer son point de vue au Sénat. Aussi le ministre de la Justice prie celui-ci de renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. Il en est ainsi décidé.

Le Sénat s'ajourne à jeudi à 15 h.

La séance est levée à 17 h. 20.

M. Henry Simond, ex-directeur de l'*Echo de Paris* fonde un nouveau journal *L'Epoque*

Paris, 1er juin. — Le 9 juin, paraîtra un nouveau quotidien politique, illustré, littéraire et d'informations, intitulé « L'Epoque ».

Il sera dirigé par M. Henry Simond, entouré de MM. André Pironneau, rédacteur en chef ; d'Henri de Kerillis, chef des services politiques, et de M. Raymond Cartier, secrétaire général.

LE PARTI RADICAL attend son congrès d'octobre pour se prononcer sur la représentation proportionnelle

Paris, 1er juin. — Le groupe radical-socialiste a décidé de ne pas s'associer jeudi à la demande de mise à l'ordre du jour du rapport Pomaret sur la représentation proportionnelle, le parti devant se prononcer à son congrès national en octobre prochain. C'est seulement s'il s'y montrait favorable qu'il en accepterait la discussion durant la session extraordinaire d'automne.

LES CONFLITS SOCIAUX

Une réunion du Comité régional des Syndicats libres d'ouvriers agricoles

Le Comité régional des Syndicats libres d'ouvriers agricoles nous communique :

Une importante réunion du comité régional des syndicats libres d'ouvriers agricoles, groupant les représentants des différents centres du département du Nord, s'est tenue à Lille, 1, rue Saint-Genois, le mardi 2 juin, à 15 h.

Le comité régional a enregistré avec satisfaction, l'accroissement sensible des effectifs syndicaux du département.

Après avoir entendu l'exposé de son permanent local, relatif aux grèves du Cambrésis, le comité régional a vivement regretté qu'une telle position ait été prise sans accord préalable avec le syndicat libre des ouvriers agricoles du Cambrésis, et sans qu'aient été épuisés tous les moyens de conciliation. Il constate cependant que toute la bonne volonté désirable ne semble pas avoir présidé aux réunions paritaires, que notamment l'insuffisante entente entre organisations patronales n'a pas facilité un accord désirable pour tous.

Soucieux de respecter les termes de la convention collective départementale, le comité régional des syndicats libres d'ouvriers agricoles est décidé à coopérer à toute action revendicative, menée dans le calme et dans l'ordre, ayant pour objet la revalorisation des produits agricoles.

Il rappelle cependant qu'il est urgent que la collaboration qu'il a toujours souhaitée entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux s'institue au plus tôt sur le plan local ou cantonal, à l'effet d'étudier en commun et de réaliser des améliorations indispensables à la condition matérielle des ouvriers agricoles.

Le comité régional rappelle, par ailleurs, qu'il n'entend coopérer à cette action commune, que dans la mesure où cette amélioration indispensable de la condition du salariat agricole, aura fait l'objet d'une étude approfondie, en loyale collaboration, entre les éléments qualifiés et librement organisés de la profession.

Le syndicat ouvrier de la métallurgie lilloise réclame une hausse de 11 % sur les salaires

Le syndicat de la métallurgie de Lille et environs a adressé aux Chambres patronales intéressées une demande d'augmentation générale des salaires de 11 % pour tous les travailleurs de l'industrie métallurgique.

Le syndicat des métaux convoque pour jeudi à 18 h. 15, une réunion générale des délégués de toutes les usines et ateliers pour rendre compte de la discussion que la délégation a eue avec la Chambre syndicale patronale des métaux.

La grève de Sailly-Saillisel est terminée

Nous avons signalé à la suite de quelle circonstance les ouvriers du textile de Sailly-Saillisel s'étaient mis en grève. La direction avait licencié six ouvriers pour raison d'économie et parce que les commandes s'étaient raréfiées dans de fortes proportions.

Les grévistes exigeaient la reprise des ouvriers licenciés.

L'arbitrage rendu vient de donner gain de cause à la direction, et les grévistes ont repris le travail. Il y a trois semaines que durait cette grève.

Les grèves agricoles

Une légère tendance à la régression dans la région de Valenciennes

On constate une légère diminution des grèves agricoles dans l'arrondissement de Valenciennes.

La situation est inchangée à Hordain, Lieu-Saint-Amand et Avesnes-le-Sec.

Dans l'Ostrevent, des accords ont été signés.

Dans le Douaisi et le Cambrésis

Dans le Douaisis, les grévistes agricoles de Lécluse ont demandé à reprendre le travail, devant la menace d'embauchage de personnel étranger à la commune.

Les conflits, dans la région d'Arleux et de Bugnicourt ne se sont pas étendus.

De même, la situation dans le Cambrésis est demeurée stationnaire; le total des grévistes est de 585, pour 17 communes. L'ordre n'a pas été troublé.

Le prince Konoyé va former le Cabinet japonais

Tokio, 1er juin. — Le prince Konoye a accepté de former le Cabinet.

L'armée a décidé de maintenir le général Sugiyama comme ministre de la Guerre dans le nouveau Cabinet.

Le prince Konoye a déclaré qu'il s'efforcera de former un ministère d'Union nationale.

Des procès de béatification sont introduits à Rome

Cité du Vatican, 1er juin. — La congrégation des Rites a émis le décret d'introduction de la cause de béatification des Jésuites massacrés en mai 1871 sous la Commune, les Pères Pierre Olivains, Léon Ducoudray, Alexis Clerc, Jean Caubert et Anatole de Bengy.

Elle a, d'autre part, discuté de l'héroïcité des vertus de Sœur Marie-Thérèse Haze, fondatrice des Filles de la Croix. Sœur Marie-Thérèse est morte en 1876 et les procès diocésains se sont déroulés à Liége.

Parachutes et parachutistes

C'est une succession de catastrophes pour les parachutistes qu'on a enregistrées depuis quelque temps. En janvier et février, deux accidents ; en mars, c'est la pauvre Edith Clark qui tombe de six cents mètres à l'aérodrome d'Avignon et, il y a un mois, au meeting de Vincennes, c'était le tour de Clem Sohn, surnommé l'homme-oiseau, dont les deux appareils refusèrent le service.

Aucune imprudence, cependant, de part ni d'autre. Simple enchaînement de circonstances tragiques. Dans les deux cas, les parachutes n'avaient pas ouvert leurs ailes ; la maîtrise et le sang-froid des deux acrobates n'étaient pas en cause. Edith Clark en était à sa troisième descente de la journée et comptait plus de deux cents chutes ; quant à Clem Sohn c'était sa cinq centième expérience.

Ces accidents ont posé une fois de plus la question de savoir s'il faut encourager les exercices de parachute et s'il ne conviendrait pas, au contraire, de les interdire. Que l'appareil lui-même soit d'une utilité certaine, nul ne songe à le discuter, on doit à son usage plus d'une vie humaine, mais autant il est indispensable que les aviateurs en soient munis pour parer au péril d'une chute, autant il paraît fâcheux d'exposer, sans nécessité, la vie de professionnels qui, en l'occurrence, recherchent uniquement une publicité et un profit. Sans doute, leurs entreprises ont permis de faire quelques constatations qui ne sont pas sans intérêt pour la manœuvre du parachute en cas forcé, mais ces renseignements qu'on aurait acquis autrement ont coûté la vie à quelques-uns d'entre eux. Et cela vaut qu'on s'en émeuve.

Ils sont une dizaine de « professionnels » de ce singulier et audacieux métier et il paraît qu'ils sont syndiqués afin de ne pas être exploités par les impresarii trop souvent disposés à avilir le montant de leur cachet. Celui-ci est, habituellement, de 300 à 500 fr. pour une descente répétée trois fois. C'est peu payer un risque mortel et il faut aux parachutistes une confiance solide pour s'aventurer à si mauvais compte. Chacun est assuré : 50.000 fr. pour le cas de mort, 100.000 fr. en cas de blessure qui mettra le malheureux dans l'impossibilité de gagner désormais sa vie.

Toutefois, à côté de ces ouvriers ou de ces artistes d'un genre spécial, les amateurs sont légion. Faut-il ajouter qu'ils sont également redoutables ? Il y a les casse-cou qui rêvent toujours d'aventures, les toqués vaniteux qui recherchent un succès populaire sans en voir le revers possible, il y a aussi — la chose est assez curieuse — les aspirants au suicide qui pensent qu'on ne peut pas se rater dans l'état d'ignorance où ils se trouvent. Est-il besoin d'ajouter que, lorsqu'on laisse opérer ceux-là, la chance les favorise toujours : le parachute s'ouvre à souhait, mais le trac qu'ils ont éprouvé à la descente leur rend infailliblement le goût de la vie.

Certains des professionnels ont accompli de merveilleuses prouesses. Les descentes de 5.000 mètres ne se comptent plus. Williams, qui s'appelle tout bonnement Niland, qui est né à Montmartre, mais qui pense qu'un nom anglais fait plus riche, est descendu de 4.500 mètres en ouvrant seulement son appareil à 400 mètres du sol. Certains aviateurs ont fait mieux encore. Un officier belge, héros de la guerre, le commandant Willy Coppens, a effectué une plongée de 7.300 mètres ; René Machenaud a sauté de 8.000 mètres. Cette expérience faillit, d'ailleurs, mal tourner, le parachute ayant traversé à deux cents mètres une bourrasque qui secoua l'appareil jusqu'à terre où celui qui le montait fut déposé assez rudement.

Il arrive, parfois, des mésaventures imprévues. C'est ainsi que, l'an dernier, un Anglais qui effectuait, près de Londres, une descente d'entraînement se trouva détourné de son but par un vent violent. Il n'y avait pas à réagir, il fallait simplement souhaiter ne pas être emporté vers un but indésirable : la mer, par exemple. Notre parachutiste n'alla pas jusque-là ; il tomba tout simplement, si l'on peut dire, sur le grillage formant toit de la fosse aux lions d'un jardin zoologique. Et comme il ne pouvait se dégager de l'appareil à moitié accroché dans des arbres voisins, il dut attendre du secours, tandis que les fauves, furieux ou alléchés par ce cadeau qui leur tombait du ciel, bondissaient dans la fosse en essayant d'atteindre cette proie.

Faut-il souligner ce fait curieux, que les femmes ont un goût particulier pour l'exercice du parachute. Il en a toujours été ainsi. En Vendémiaire, an VIII, ce fut une citoyenne Labrosse qui, la première, en fit courageusement la preuve. On racontait alors qu'un enfant d'Helmaustadt, tombant par accident du clocher de l'église, avait dû la vie au fait qu'il avait été soutenu dans l'air par son manteau déployé. C'était le principe du parachute et l'on voulut aussitôt en faire l'essai. On annonça donc que la dame en question monterait en ballon dans le jardin parisien de Tivoli ; elle le fit comme elle l'avait promis, s'éleva à neuf cents mètres et, à ce moment, au milieu de la stupeur admirative de la foule, elle descendit en parachute.

— Voyez-vous des gens se décourager avant de sauter ? demandait-on, un jour, à un professionnel notoire.

— Oui, répondit-il, mais jamais les femmes, toujours les hommes !

Pas tous, cependant, car certains font, au contraire, preuve d'un courage qu'on peut même trouver excessif : témoin Frantz Reichelt, ce tailleur, inventeur d'un manteau-parachute, qui, sans être autrement sûr de son appareil, se jeta, certain jour, de la tour Eiffel et vint s'écraser sur le sol.

MARCEL FRANCE.

QUATRE CENT MILLE ENTRÉES ont déjà été constatées à l'Exposition, qui serait terminée à fin juin

Paris, 1er juin. — Quatre cent mille ! Tel est le nombre de visiteurs qui ont franchi les portes de l'Exposition depuis mardi dernier, jour de l'ouverture. Rien que pour les cartes permanentes, il en a été vendu 5.174 à cent vingt francs, ce qui a déjà fait entrer dans les caisses la jolie somme de 620.880 francs.

D'autre part, les travaux se poursuivent normalement, sauf bien entendu les samedis et dimanches.

On estime dans les milieux autorisés de l'Exposition que la grande manifestation internationale offrira aux visiteurs son visage définitif entre le 15 juin et le 1er juillet.

Des poursuites sont réclamées contre un député communiste de la Somme

Paris, 1er juin. — On a distribué aux députés, une demande en autorisation de poursuites formulée à la requête de M. Alexis de Lépine, conseiller général de la Somme et de ses deux frères, contre M. Louis Prot, député communiste de la Somme, pour accusations injurieuses et diffamatoires au cours de réunions publiques durant le mois de mars dernier.

Le maréchal von Blomberg sera aujourd'hui à Rome

Rome, 1er juin. — Le maréchal von Blomberg arrivera à Rome mercredi à 13 h., en avion, en compagnie de sa fille et d'un officier d'ordonnance. Il sera reçu à l'aéroport par le Duce. Après avoir rendu hommage au Soldat inconnu, le ministre allemand rendra visite à M. Mussolini, au Palais de Venise, avant d'être reçu au Quirinal par le Roi.

Echos

Un acompte

Le gardien-chef (au prisonnier qu'on vient de libérer). — Je vous demande pardon, mais je vous ai gardé une semaine de trop.

Le prisonnier. — Il n'y a pas de mal. Vous me déduirez cela la prochaine fois.

La toilette de la future duchesse de Windsor

On parle beaucoup de la toilette que portera le jour de son mariage avec le duc de Windsor, Mrs Wallis Warfield.

L'ensemble se composerait d'une robe d'après-midi allant jusqu'à terre, avec manches longues et une jaquette à manches trois quarts. La jaquette est ouverte devant, boutonnée vers le bas par neuf boutons en tissu et maintenue fermée à l'encolure par un bijou. La robe à manches collantes, est inscrustée devant d'un motif rappelant la jaquette, mais avec moins de fronces.

L'ensemble et les gants sont en crêpe « bleu Wallis », nouveau coloris qui est un bleu horizon très clair.

Le chapeau sera en paille de même couleur, garni de plumes bleues et roses en forme de bandeau et entouré d'une auréole de tulle bleu pâle.

Un fonctionnaire suédois payé... pour « aboyer » dans les rues !

Il existe à Stockholm un homme qui gagne sa vie en aboyant la nuit dans les rues. C'est un personnage officiel qui émarge au budget de la municipalité de la capitale suédoise. Son rôle consiste à faire respecter une loi qui interdit aux habitants de garder des chiens qui, en aboyant, géneraient les voisins.

Pour constater si personne n'enfreint cette réglementation, un fonctionnaire parcourt la nuit les rues et aboie. S'il y a aux alentours des chiens qui lui répondent, il lui est alors facile des les repérer et, le lendemain, contravention est dressée contre les propriétaires de ces animaux qui troublent la paix des citadins.

Il est vrai que ceux-ci affirment que l'aboyeur public fait, à lui seul, plus de bruit qu'une dizaine de chiens. Mais les autorités ne partagent pas ce point de vue.

— M. Delbos a reçu mardi matin M. Antonesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie et le Dr Kung, ministre des Finances de Chine.

UNE « MISS RUSSIE » EST ÉLUE A PARIS

Mlle IRÈNE ILLYNE *mannequin dans une maison de couture parisienne, qui a été élue « Miss Russie » par les Russes de Paris, reçoit les félicitations de* Mlle ARIANA GODEONOFF *(à gauche), « Miss Russie 1936 ».*

DERNIÈRE HEURE

APRÈS LE DISCOURS DU CARDINAL MUNDELEIN

Le Reich a envoyé un ultimatum au Vatican demandant des excuses

Le Concordat sera-t-il dénoncé ?

Berlin, 1er juin. — Dans les milieux politiques allemands, on interprète la note remise au Vatican par le chargé d'affaires du Reich comme un ultimatum.

Le dernier paragraphe, souligne-t-on, signifie que, « tant que le Saint Siège n'aura pas fait d'excuses pour les injures adressées au chancelier Hitler par le cardinal Mundelein, les conditions permettant des relations diplomatiques normales entre le Reich et le Vatican sont supprimées ».

Il s'ensuit qu'il n'existe plus à l'heure actuelle de relations diplomatiques normales entre Berlin et la Curie apostolique. Ces relations ne pourraient être rétablies qu'après des excuses du Saint Siège.

On fait remarquer que la note allemande ne précise pas quelles conséquences ce nouvel état de choses aura sur le Concordat et sur les relations déjà tendues, entre l'Eglise catholique en Allemagne et le gouvernement du Reich.

Dès maintenant, on estime que M. Von Bergen, ambassadeur du Reich au Vatican, qui a atteint la limite d'âge, ne sera pas remplacé.

A la nonciature apostolique de Berlin, on se refuse à toute déclaration.

Le « Nachtausgabe », commentant la note allemande, envisage la possibilité d'une dénonciation par l'Allemagne du concordat conclu en 1933.

Plusieurs évêques allemands vont se rendre à Rome

Berlin, 1er juin — Mgr Cesare Vresnigo, nonce apostolique, doit quitter Berlin mercredi, pour se rendre à Rome. On déclare que ce voyage était prévu depuis longtemps. Le nonce, qui relève d'une grave maladie, n'avait pu jusqu'ici quitter son poste.

Cependant, dans les milieux diplomatiques, on incline à penser que le départ du nonce apostolique n'est pas sans rapport avec les graves différends qui existent entre le Reich et le Saint Siège.

D'autre part, on apprend que le cardinal Michel Faulhaber, archevêque de Munich, Mgr Clément-Auguste von Galen, évêque de Munster, et Mgr Conrad von Preysing, évêque de Berlin, doivent se rendre incessamment à Rome, pour conférer avec le Saint Père sur la situation de l'Eglise catholique en Allemagne.

— Le roi George VI a reçu Mme et M. Stanley Baldwin. Il a remis à l'ex-premier les insignes de Chevalier de la Jarretière et à sa femme ceux de l'Ordre de l'Empire britannique.

— Le 40me anniversaire de la bataille de Domokos à laquelle les Garibaldiens prirent part aux côtés des Grecs contre les Turcs a été célébré mardi à Rome.

— On recherche actuellement dans le canal de l'Ourcq le cadavre d'une jeune femme qui a été aperçu. On se demande s'il n'y aurait pas corrélation avec la noyade de M. Dandé, expert-comptable.

— La Société des Gens de lettres, sous la présidence de Mme Camille Marbo a donné mardi après-midi une réception en l'honneur du centenaire de la naissance d'Ernest Daudet, romancier et historien, frère d'Alphonse Daudet.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 1er Juin.

Importations : 20.730 balles; Américain : baisse 4; Brésilien : baisse 4; Egyptien : sakellaridis, baisse 4; upper, baisse 2.

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible ...	12.97	13.03	13.30	13.22
Mai	12.82	12.83	12.83	12.75
Juin	—.—	—.—	12.75	12.67
Juillet	12.58	12.63	12.81	12.73
Août	—.—	—.—	12.78	12.70
Septembre ...	—.—	—.—	12.76	12.68
Octobre	12.60	12.65	12.74	12.66
Novembre	—.—	—.—	12.73	12.65
Décembre ...	12.68	12.72	12.72	12.64
Janvier	12.72	12.75	12.76	12.68
Février	—.—	—.—	12.78	12.69
Mars	12.76	12.78	12.80	12.72
Avril	—.—	—.—	12.81	12.73

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 13.000; aux ports du Pacifique, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 4.000; France et Continent, 11.000; Japon et Chine, 8.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 110.63; sur Bruxelles, 29.24; esc. hors banque, 0 9/16; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 445 5/8; sur Londres, cab. transf., 49.268; sur Bruxelles, 16.855.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 239; mai, 240; juillet, 245; septembre, 246; novembre, 246; décembre, 248; janvier, 249; mars, 238. — Ventes : 1.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 1er juin. — Les bourses ont longuement discuté aujourd'hui les rumeurs qui ont de nouveau circulé durant le week-end concernant le prix de l'or. Ces bruits ont toutefois été démentis catégoriquement par M. Morgenthau, qui a déclaré que le gouvernement américain n'envisageait aucunement des mesures immédiates à cet égard. Plusieurs opérateurs exprimaient l'avis d'une solution du problème de l'or pourrait être recherchée dans un accord pour la limitation de la production. Entre autres, la situation en Espagne a contribué à la dépression qui a marqué la séance d'